

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUIN 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume, tenue au 106, rue Saint-Jean-Baptiste à Saint-Guillaume, le **mercredi, 29 juin 2022 à 19 h 00.**

1. Ouverture de la séance.

Les conseillers présents :

| | |
|--------------------------------|--------------------------------|
| Siège #2 M. Christian Lemay | Siège #4 M. Mathieu Labrecque |
| Siège #3 Mme Dominique Laforce | Siège #5 M. Jocelyn Chamberlan |
| | Siège #6 M. Luc Chapdelaine |

Absence Mme Francine Julien, siège #1

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Julien, Maire.

Mme Karine Trudel, adjointe à la direction, agira à titre de secrétaire d'assemblée.

156-06-2022 1.1 Adoption de l'ordre du jour.

Sur proposition de Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que présenté et rédigé.

1. Administration.
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour.
 - 1.2 Signification de l'avis de convocation.
 - 1.3 Avis de motion et dépôt du projet du règlement d'emprunt numéro 259-2022 relatif à la construction du garage municipal.
 - 1.4 Autorisation de procéder à un financement temporaire pour les travaux de réhabilitations des 6 rangs pour un montant de 5 000 000 \$.
 - 1.5 Autorisation de procéder à un financement temporaire pour les travaux de construction du garage municipal pour un montant de 956 500 \$.
 - 1.6 Autorisation de procéder à un financement temporaire pour les travaux de déshydratation, de pompage et de transport pour la vidange des étangs pour un montant de 500 000 \$.
 - 1.7 Avis de motion et dépôt du projet de règlement administratif numéro 250-2021-1 amendement l'article 4.3 du règlement administratif numéro 250-2021.
2. Voirie.
 - 2.1 Offre de services pour la surveillance de chantier pour les travaux de réfection des 6 rangs.
 - 2.2 Offre de service pour le contrôle qualitatif des matériaux pour la réhabilitation des 6 rangs.
 - 2.3 Adoption du plan préliminaire du garage municipal.
 - 2.4 Adoption du plan d'implantation du garage municipal.
 - 2.5 Offre de services professionnels de Un à Un Architecte pour les plans et la surveillance de chantier pour la construction du garage municipal.
 - 2.6 Offre de services pour étude géotechnique pour la construction du garage municipal.
3. Période de questions.
4. Varia.
5. Levée de séance spéciale.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil présents.

157-06-2022

1.2 Signification de l'avis de convocation.

Sur proposition de Mathieu Labrecque, appuyé par Christian Lemay, il est unanimement résolu que le Conseil constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié, tel qu'il est requis par le *Code municipal du Québec*, à tous les membres du conseil.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil présents

AVIS DE MOTION

1.3 Avis de motion et dépôt du projet du règlement d'emprunt numéro 259-2022 relatif à la construction du garage municipal.

Avis de motion est donné par Luc Chapdelaine, que le règlement numéro 259-2022 autorisation une dépense et un emprunt au montant de 956 500 \$ relatif aux travaux de construction du garage municipal sera adopté à une séance ultérieure. Une copie du projet de règlement a été déposée à tous les membres du Conseil.

158-06-2022

1.4 Autorisation de procéder à un financement temporaire pour les travaux de réhabilitation des 6 rangs pour un montant de 5 000 000 \$.

CONSIDÉRANT que le conseil a octroyé le contrat à Sintra inc., plus bas soumissionnaire jugé conforme, pour l'exécution des travaux de réhabilitation par décohesionnement, rechargement et pavage du rang Saint-Prime, chemin Saint-Mamert, rang du Ruisseau Sud, rang du Ruisseau Nord et chemin du Petit Rang, conformément aux documents d'appels d'offres publiés et à la soumission déposée, au montant de 4 419 095.20 \$ incluant les taxes et excluant les imprévus;

CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt est en attente d'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'habitation;

CONSIDÉRANT qu'afin de pourvoir aux factures, une demande de financement temporaire est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Lemay, appuyé par Dominique Laforce, et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire M. Robert Julien et la directrice générale Mme Anny Boisjoli à signer pour et nom de la municipalité de Saint-Guillaume, les documents relatifs à l'emprunt temporaire pour les travaux de réhabilitation des rangs.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

159-06-2022

1.5 Autorisation de procéder à un financement temporaire pour les travaux de construction du garage municipal pour un montant de 956 500 \$.

CONSIDÉRANT que le conseil désire procéder à la construction d'un garage municipal;

CONSIDÉRANT que l'estimé budgétaire est de 956 500 \$;

CONSIDÉRANT qu'un emprunt temporaire est nécessaire afin de pouvoir débiter le projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Chapdelaine, appuyé par Christian Lemay, et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire M. Robert Julien et la directrice générale Mme Anny Boisjoli à signer pour et nom de la municipalité de Saint-Guillaume, les documents relatifs à l'emprunt temporaire pour les travaux de la construction du garage municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

160-06-2022

1.6 Autorisation de procéder à un financement temporaire pour les travaux de déshydratation, de pompage et de transport pour la vidange des étangs pour un montant de 500 000 \$.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Guillaume est présentement en appel d'offres sur le SEAO afin de demander des soumissions pour les travaux de vidanges des boues des trois (3) étangs;

CONSIDÉRANT qu'afin de financer temporairement les travaux, un emprunt temporaire est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Lemay, appuyé par Jocelyn Chamberland, et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire M. Robert Julien et la directrice générale Mme Anny Boisjoli à signer pour et nom de la municipalité de Saint-Guillaume, les documents relatifs à l'emprunt temporaire pour les travaux de vidange des boues des étangs pour un montant de 500 000 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE MOTION

1.7 Avis de motion et dépôt du projet de règlement administratif numéro 250-2021-1 amendement l'article 4.3 du règlement administratif numéro 250-2021.

Avis de motion est donné par le conseiller Jocelyn Chamberland que le règlement administratif numéro 250-2021-1 amendement l'article 4.3 du règlement administratif numéro 250-2021 sera adopté. Un projet de règlement a été déposé à chaque membres du Conseil. Intitulé « FORME ET CONTENU DE LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION » est abrogé et sera remplacé par l'alinéa suivant :

e) une description de la localisation, de la délimitation et des dimensions du ou des terrains et du ou des bâtiments (plan d'implantation) fait par un arpenteur avec la localisation de l'entrée charretière et de la bande de protection riveraine si présente. Le recours à un arpenteur n'est pas requis pour tout terrain de 5000 m² et plus situé en zone agricole.

2. Voirie.

161-06-2022

2.1 Offre de services pour la surveillance de chantier pour les travaux de réfection des 6 rangs.

Considérant que des travaux de réhabilitation de 6 rangs seront effectués sur le territoire de la municipalité;

Considérant que la municipalité a demandé deux soumissions pour la surveillance de chantier;

Considérant qu'une seule soumission a été reçu soit EXP au montant de 37 600 \$ plus taxes applicables;

Considérant que le règlement sur la gestion contractuelle permet d'octroyer le contrat jusqu'à un montant de 105 700 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Chamberland, appuyé par Luc Chapdelaine, et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER l'offre de service de EXP au montant de 37 600 \$ plus taxes applicables pour les travaux de surveillance de chantier lors de la réfection des 6 rangs.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

162-06-2022

2.2 Offre de service pour le contrôle qualitatif des matériaux pour la réhabilitation des 6 rangs.

Considérant que des travaux de réhabilitation de 6 rangs seront effectués sur le territoire de la municipalité;

Considérant que la municipalité a demandé deux soumissions pour le contrôle qualitatif des matériaux pour la réhabilitation des 6 rangs;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue soit EXP au montant de 65 051.60 \$ plus taxes applicables;

Considérant que le règlement sur la gestion contractuelle permet d'octroyer le contrat jusqu'à un montant de 105 700 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Chamberland, appuyé par Luc Chapdelaine, et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER l'offre de service de EXP au montant de 65 051.60 \$ plus taxes applicables pour le contrôle qualitatif des matériaux pour la réhabilitation des 6 rangs.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2.3 Adoption du plan préliminaire du garage municipal.

Ce point sera reporté à une séance ultérieure.

2.4 Adoption du plan d'implantation du garage municipal.

Ce point sera reporté à une séance ultérieure.

2.5 Offre de services professionnels de Un à Un Architecte pour les plans et la surveillance de chantier pour la construction du garage municipal.

Ce point sera reporté à une séance ultérieure.

163-06-2022

2.6 Offre de services pour étude géotechnique pour la construction du garage municipal.

Considérant le projet de construction du garage municipal nécessite une étude géotechnique;

Considérant que la municipalité a demandé deux soumissions pour des études géotechniques;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue soit EXP au montant de 14 160 \$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mathieu Labrecque, appuyé par Dominique Laforce, et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER l'offre de service de EXP au montant de 14 160 \$ plus taxes applicables pour l'étude géotechnique pour le projet de construction du garage municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

3. Période de questions.

4. Varia.

Considérant l'absence de la conseillère au siège numéro 1, aucun point ne pourra être ajouté au varia.

164-06-2022

5. Levée de séance spéciale.

Vu l'épuisement des affaires soumises devant le Conseil, Il est proposé par Christian Lemay, et résolu unanimement que la séance extraordinaire soit levée à 19h45.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

M. Robert Julien
Maire

Karine Trudel
Adjointe à la direction et
Secrétaire d'assemblée

Je, Robert Julien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Robert Julien
Maire